



LE BULLETIN DE CHEZAL-BENOÎT

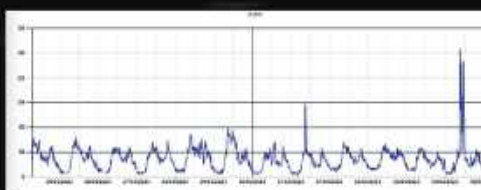


“ BIEN VIVRE ENSEMBLE À CHEZAL-BENOÎT ”

Juin 2024 - N° 24



Schéma directeur d'adduction en eau potable



SOMMAIRE

Le mot du Maire	page 03
Une équipe pour Chezal-Benoît - État civil	page 04
Informations financières - Informations pratiques diverses	page 05
Travaux - Acquisitions	pages 06 - 07
Les enjeux du futur pour la desserte d'eau potable et le traitement des eaux usées	pages 08 - 09
Réunion publique sur un projet éolien	page 10
Artisans, services et marchés	page 11
Action sociale - Kangouroule - Micro-crèche	pages 12 - 13
Des nouvelles des élèves de l'école	pages 14 - 15
Nos entrepreneurs	pages 16 - 17
Locations temporaires	page 18
Pages ouvertes aux associations : Don associatif Jeunesse Sportive de Pruniers - Book Émissaire	page 19
Raid sportif - Association Saint-Vincent - Saint-Blaise	pages 20 - 21
Stavisky, le lourd héritage d'un nom	pages 22 - 23
Quelle eau buvez-vous ?	page 24

LE MOT DU MAIRE



Au premier tour des élections législatives du 30 juin, le Rassemblement National est arrivé nettement en tête. À Chezal-Benoît, plus d'un électeur sur deux a voté pour le représentant de ce parti.

Le conseil municipal a pris acte de cette volonté de changement au niveau national. Quel sera l'impact des élections sur nos villages ? Il est encore trop tôt pour le dire. Néanmoins, le conseil municipal compte bien poursuivre les actions engagées.

Depuis plus de quatre ans, nous livrons de nombreuses batailles.

Nous avons obtenu, avec le soutien massif des acteurs civils et politiques de notre territoire, l'engagement qu'une activité soit maintenue dans notre hôpital. Cet engagement a été confirmé par la nouvelle directrice de George-Sand, malgré le départ effectif du service d'addictologie le 15 mai 2024.

Nous nous sommes substitués aux services de l'État, défaillants, pour maintenir un accès aux soins dans notre commune en installant, faute de mieux, une borne de télé-médecine à la Mairie.

Nous avons pu conserver des services de proximité, malgré des difficultés économiques, administratives et parfois même juridiques. Par exemple, nous avons œuvré pour maintenir l'épicerie dont la réouverture est prévue pour cet été.

Nous agissons pour réserver un service réactif de l'eau potable, en garantissant un prix au mètre cube au plus bas et, ce, malgré la perte de cette compétence programmée pour le 31 décembre 2025.

Depuis plus d'un an, nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour qu'une micro-crèche voie le jour dans notre commune. Pour ce projet, les démarches administratives ne cessent de nous surprendre par leur ampleur et leur complexité.

Aujourd'hui, c'est le projet d'un parc éolien imposé par une entreprise privée sur notre commune qui retient toute notre attention. De nombreux administrés ont exprimé leur désaccord lors de la présentation du projet par la société Neoen le 26 juin dernier.

Des décisions sont ainsi prises par des instances éloignées de nos campagnes, contre lesquelles il nous faut parfois lutter.

Mais quelles que soient nos couleurs politiques, notre volonté première n'a pas changé :

" Bien vivre à Chezal, mais surtout Ensemble ! "

Roger Lebrero

Infos pratiques de la Mairie

Heures d'ouverture :

lundi - mercredi : 8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 17 h 30

mardi - jeudi : 8 h 30 - 12 h

vendredi : 8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 16 h

Adresse : Grande Rue - 18160 Chezal-Benoît

Téléphone : 02 48 61 11 15

Courriel : mairie.chezalbenoit@orange.fr

UNE ÉQUIPE POUR CHEZAL-BENOÎT

Le 1^{er} février, **Blandine Tanchoux** a fait valoir ses droits à la retraite, peu de temps après avoir obtenu la médaille d'Honneur du Travail échelon vermeil.



Bien qu'ayant effectué la plus grande partie de sa carrière dans le privé, elle sera recrutée en 2018 à Chezal-Benoît comme adjointe administrative. Elle se chargera de l'accueil essentiellement. Puis, progressivement, elle s'emparera de différents dossiers concernant notamment l'urbanisme et l'état civil.

Nous la remercions chaleureusement pour sa persévérance et son investissement durant ces six années au service de la commune.

Toute l'équipe municipale lui souhaite une heureuse retraite.

ÉTAT CIVIL

Naissances 2024

Bienvenue à

Mylan Barrionuevo (1^{er} janvier)
Dukan Dorard (13 janvier)
Charlie Auclair (29 janvier)
Nolan Cendrier (16 mai)
Milann Clasquin (1^{er} juin)



Mariage 2024

Félicitations à

Mathilde Thébault et Thomas Péquiot
(22 juin)



Décès

Nos sincères condoléances aux familles de

en 2023 :

Marie-Thérèse Gourier née Leblanc (2 mai)
Jean-Claude Martin (14 juillet)
Monique Chevalier (15 août)
Jean Petit (1^{er} décembre)

en 2024 :

Christine Renard (1^{er} janvier)
Claudine Bouet née Lopes (7 janvier)
Delphine Chagnon (11 mars)
Josette Deloup née Messageon (2 avril)
Édouard Wontuch (11 avril)
Raymond Treffault (25 mai)



Suite à des remarques, désormais ne seront inscrits dans cette rubrique que les actes mentionnés dans notre registre d'état civil, sauf cas particulier ou demande expresse.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Le 10 avril 2024, le Conseil Municipal a validé les résultats des comptes administratifs des budgets de l'année 2023 et voté, à l'unanimité, les propositions de budgets primitifs pour 2024.

Compte administratif du budget principal 2023

- ✓ **Fonctionnement** - Dépenses : 677 733,87 € / Recettes : 813 442,04 €
- ✓ **Investissement** - Dépenses : 131 422,42 € / Recettes : 143 053,03 €



Compte administratif du budget " Eau et Assainissement " 2023

- ✓ **Fonctionnement** - Dépenses : 109 914,51 € / Recettes : 114 957,13 €
- ✓ **Investissement** - Dépenses : 21 731,35 € / Recettes : 165 387,24 €

Les budgets primitifs 2024 s'équilibrent en recettes et dépenses

- ✓ **Budget principal** - Fonctionnement : 753 665,13 € / Investissement : 293 993,67 €
- ✓ **Budget " Eau et Assainissement "** - Fonctionnement : 180 672,30 € / Investissement : 210 299,75 €

Malgré un contexte inflationniste qui demeure et une augmentation de la masse salariale en lien, traduite par une revalorisation légitime du point d'indice des employés communaux, la Municipalité déplore cette année **une baisse des dotations de l'État** s'établissant à la perte de 11 195 €, soit **3,62 %**. La baisse sensible de notre population pourrait, à contrario, justifier cette diminution. Lors du dernier recensement, la population de Chezal-Benoît s'établissait à 793 habitants (825 précédemment).

Dans des comparatifs départementaux publiés (Argus des communes de contribuables associés / publication L'Écho du Berry du 2 mai 2024), la situation financière de notre commune est positionnée dans l'excellence en regard de notre endettement. Cette situation nous apparaît en trompe l'œil car cela valorise un endettement moindre, donc des investissements en berne. Il est souvent admis de dire qu'une commune qui n'investit pas est une commune qui ne croit pas en son avenir. De façon mesurée et adaptée, avec les importants projets qui s'annoncent - entre autres, la micro-crèche et la réfection d'une partie du réseau d'eau potable - nous serons probablement moins dans l'excellence.

Dotations communautaires 2024 allouées par la CCPI à Chezal-Benoît :

- ✓ En fonctionnement : 142 986 € ;
- ✓ En investissement : 24 000 € incluant un excédent de fonctionnement de 2 991 €.

INFORMATIONS PRATIQUES DIVERSES

- ✓ **Le dépôt route de Dampierre** est ouvert : **lundi, mercredi et samedi de 9 h 45 à 11 h 45**.

Seules deux bennes sont à disposition pour la collecte des déchets verts et les gravats. Les auteurs de dépôts sauvages s'exposent à des amendes.

Rappelons qu'à Issoudun, la déchetterie est ouverte tous les jours de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 17 h 30, hormis le dimanche.

- ✓ **Les travaux** qui engendrent des **nuisances sonores** sont tolérés de **8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h** tous les jours, hormis dimanche et jours fériés où ils ne sont autorisés que de 10 h à 12 h.
Le samedi : 9 h - 12 h et 14 h - 19 h.

- ✓ À l'initiative de la Municipalité, une campagne de **stérilisation des chats errants** est en cours. Il s'agit de limiter leur reproduction. Elle a déjà concerné cinq félins.

- ✓ Nous rappelons qu'il appartient aux **administrés d'entretenir leurs trottoirs** et que leurs végétaux ne peuvent pas empiéter sur le domaine public.

- ✓ Comme c'est le cas depuis plusieurs années, si la météo l'autorise, la Municipalité offrira **un feu d'artifice** à l'issue de la fête du 15 août organisée par le Comité des Fêtes à l'étang du Moulinet.

TRAVAUX - ACQUISITIONS

Éclairage public

Des travaux d'embellissement sont en voie d'achèvement concernant la rue de l'Église et le parc de la Métairie.

Trois lampadaires, en harmonie avec le cadre patrimonial, analogues à celui du parc, ont tous été installés côté gauche de la chaussée.

À venir : l'enlèvement des deux poteaux béton.

Les luminaires au sol en fonction ont été remis en état de marche et passeront aux Led eux aussi.

Une réflexion est engagée pour une valorisation du porche car il se situe sur le principal axe patrimonial de notre commune.

Ces travaux ont engendré des problèmes d'alimentation des coffrets électriques du parc qui sont en partie résolus.

Travaux en cours : rue de l'Érable, rue de Dampierre, Le Bourg.



Économies réalisées	Ancienne installation 100,5 W en moyenne pour 52 luminaires	Nouvelle installation 33 W en moyenne pour 51 luminaires
Puissance totale (W)	5 230 W	1 692 W
Nombre d'heures de fonctionnement à 100 %	4 200 heures	4 200 heures
Consommations à 100 % (kWh)	21 966 kWh	7 106 kWh
Nombre d'heures de fonctionnement à 20 %	0 heure	2 555 heures
Réduction consommations à 20 % (kWh)	0 kWh	- 3 458 kWh
Consommation totale (kWh)	21 966 kWh	3 648 kWh
Nombre de kwh économisés	- 18 318 kWh	
Économie d'énergie (%)	- 83 %	

Rénovation - Entretien des bâtiments communaux

Des travaux d'entretien de la salle polyvalente concernant les portes d'entrée principales ont été effectués. Une des deux pompes à chaleur en panne de la salle des fêtes sera remplacée avant la saison froide. Le changement du piano de la salle des fêtes est en cours : dorénavant il sera tout électrique.

Une clôture de la maison au 21, place du 8 Mai a été rénovée. **Les volets roulants et une partie de l'installation électrique** d'un logement locatif ont été effectués. Par ailleurs, concernant celui du 5, rue des Écoles, **la chaudière** a été changée.

Afin d'autoriser la **réouverture du restaurant " Le Mirabelle "**, en accord avec le service vétérinaire d'hygiène alimentaire (DDETSP du Cher), des travaux indispensables ont été réalisés par le gérant, avec le soutien de la commune pour maintenir ce commerce.

Pour des raisons de cohérence, sécurité et facilitation d'usage, un **réaménagement des locaux** alloués au Comité des Fêtes et aux Services Techniques est en cours. Dorénavant, le Comité des Fêtes occupera uniquement l'ancienne caserne des pompiers.

Travaux de voirie

Afin de sécuriser un tronçon de la route " Les Genêts ", des travaux de stabilisation ont été effectués par les agents communaux.

En septembre, un enrobé à chaud sera réalisé par l'entreprise SETEC.



Acquisition d'un nouveau fourgon

pour pourvoir au remplacement de l'ancien hors d'usage.

Projet d'acquisition de la Chapelle des Morts

Ce bâtiment n'a plus de fonction pour le Centre Hospitalier George-Sand. De ce fait, il souffre de manque d'entretien. Cependant, il faut prendre en compte une certaine cohésion architecturale pour unifier l'église abbatiale et ce bâtiment construits à la même époque.

Cela pourrait autoriser de nouveaux espaces d'utilisation pour la commune.

Cette acquisition est à l'échelle de la capacité financière de notre collectivité. Un courrier de demande d'acquisition pour un euro symbolique a été adressé à la direction du Centre Hospitalier.

Aménagement d'un second terrain de pétanque

dans l'ancien camping et rénovation de celui existant par les employés communaux. Pour les organisateurs, il s'agit de pouvoir répondre au nombre croissant d'inscrits à l'évènement du 15 août prochain.



Fleurissement

Du fait de la perte d'un agent communal spécialisé, des contraintes climatiques et restrictions d'eau, de la complexité des dossiers administratifs, nous avons renoncé à garder " la Fleur ".

En substitution du fleurissement traditionnel d'un certain nombre de lieux de notre commune, de nouveaux aménagements ont été réalisés avec des plantes plus adaptées à cette nouvelle situation, sur les conseils du label " Villes et Villages Fleuris ".

Cela concerne l'aménagement devant la Mairie, le kiosque du parc de La Métairie, la chicane rue de l'Érable, la jachère fleurie près du stade de football et la végétalisation du cimetière.



LES ENJEUX DU FUTUR POUR LA DESSERTE D'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Après les numéros 18 et 20 du bulletin municipal, pour la troisième fois, nous vous informons des développements de cet important sujet qui mobilise beaucoup d'attention pour notre équipe municipale. Une commission spécifique a été créée. Le conseil municipal est régulièrement informé de ce qui concerne ce sujet.

L'étude patrimoniale concernant le schéma directeur d'adduction en eau potable de notre commune, réalisée par INFRAIM, est terminée.

Les conclusions de la phase 4 nous ont été présentées en Mairie le 26 mars par Pierre Falguere, directeur de projets, en présence des représentants de l'État (DDT, ARS), d'un représentant du CIT, de représentants du Centre Hospitalier George-Sand, de représentants du Syndicat Mixte d'Eau de Lignières et leur secrétaire, de Monsieur Le Maire et son deuxième adjoint, d'une secrétaire de Mairie.

Cette étude patrimoniale a représenté un investissement de 43 094 €, subventionné à hauteur de 33 569 € par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Conseil départemental du Cher. Elle a permis de mettre en évidence les dysfonctionnements et d'orienter les priorités d'investissements.

Les principaux constats sont les suivants :

- ✓ **Bénéfice de la sectorisation et de la télégestion** achevée en 2023 pour détecter les fuites d'eau.
- ✓ **Mise en évidence de deux secteurs particulièrement fuyants :** le centre bourg et la route de Dampierre.
- ✓ Outre la recherche de fuites qui doit se poursuivre, il faut prévoir le **changement d'un nombre important de canalisations** dont la priorité a été envisagée.



Très majoritairement, elles sont en fonte grise et la vétusté est en cause. Mais il faudra aussi pourvoir au remplacement de quelques canalisations en PVC ancien car elles produisent trop de CVM.

La Mairie pourvoit à la distribution de bouteilles d'eau minérale pour la consommation courante des abonnés concernés par ce réseau de distribution altéré.

- ✓ **Des travaux plus ou moins urgents** sont à envisager sur le puits de forage et concernant la chloration.
- ✓ **L'eau du forage** est d'excellente qualité (voir page 24 du présent bulletin).
- ✓ **Une interconnexion avec le SIAEP de Lignières** est possible. Elle permettra de sécuriser la distribution. Mais pour qu'elle soit réalisée, il faut préalablement, aux deux parties, atteindre un rendement de 75 %. La réalisation de travaux de rénovation de notre réseau est impérative.

Avec un rendement de 40 %, il est, malheureusement, de notoriété publique que notre réseau de distribution d'eau potable est actuellement un des plus faibles du département du Cher.

De ce fait, nous devrions devenir éligibles et prioritaires pour effectuer des travaux de rénovation et obtenir des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de l'État et du Conseil départemental.

Cependant, le reste à charge pour le budget communal impose des choix qui doivent être en concordance avec les priorités définies par l'étude patrimoniale, mais aussi conformes aux résultats d'une **active campagne de recherche de fuites** réalisée conjointement par la société Avitec 37 et nos employés communaux.



Prioritairement, il en résulte des travaux de renouvellement du réseau à effectuer route de Dampierre où quinze fuites ont été détectées. Trois entreprises ont fourni des devis. Lors du Conseil Municipal du 19 juin, le choix s'est porté sur la SETEC. Les travaux, qui s'élèvent à 99 994 € H.T., seront subventionnés à 50 % par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et à 30 % par la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Ils devraient, en théorie débiter fin 2024 / début 2025.

Le principe d'une adhésion au SIAEP (Syndicat Mixte d'Eau Potable) de Lignières est adopté car il apparaît comme étant le plus crédible compte tenu d'une interconnexion techniquement possible mais aussi, et surtout, d'intérêts communs. Ceux-ci sont liés à la possibilité de disposer, pour leurs abonnés, d'un deuxième puits de puisage obligatoire pour des raisons de sécurité et, pour nous, de bénéficier d'une administration où nous conserverons un certain pouvoir avec une instance décisionnelle comportant des représentants des six communes.

Dans cette perspective, nous nous étions préalablement rapprochés de Monsieur André Laignel, président de la CCPI. Il n'a pas formulé d'opposition à notre projet d'adhésion au SIAEP, compte-tenu de l'éloignement géographique d'Issoudun, d'aspects techniques évidents et il n'a pas manifesté la volonté d'administrer cette nouvelle compétence pour notre commune.

En début d'année, suite à une nouvelle réunion placée sous l'égide de Madame Prouhèze, troisième sous-préfète de notre mandature, en présence des principaux partenaires de l'État concernés et de représentants du SIAEP, nous avons repris l'historique et les principaux sujets qui concernent l'administration de l'eau potable et des eaux usées pour notre commune. Cette réunion s'est avérée constructive et notre avenir sur ce sujet relativement bien fléché pour une adhésion au SIAEP.



Le 1^{er} janvier 2026 apparaît plus que jamais comme une échéance capitale

À cette date, si elle n'est pas de nouveau repoussée par l'État, **la compétence " Eau potable et traitement des eaux usées "** ne pourra plus être administrée par une commune de façon autonome.

Cette compétence échoira obligatoirement aux Communautés de Communes ou, éventuellement, pour l'eau potable, à des syndicats mixtes d'eau traditionnellement dédiés à cette seule compétence.

Si nous avons pu, un temps, nous interroger sur l'opportunité de la poursuite d'une administration qui resterait en régie communale, cette question n'est plus d'actualité.

De ce fait, compte-tenu des échéances rapprochées et pour éviter diverses complications, la Municipalité a proposé que la cession de la source souhaitée par le CHGS (Centre Hospitalier George-Sand) s'effectue directement entre des représentants de cet établissement et le SIAEP. Le principe a été adopté par les différentes parties. En préambule, des représentants du SIAEP et du CHGS se sont déjà réunis. Ils ont visité la source et les installations techniques de Chezal-Benoît et engagé les premières démarches chez le notaire.

Avant de sceller définitivement notre adhésion au SIAEP, nous devons convenir avec eux des incidences que cette adhésion occasionnera sur le service aux administrés, sur la répartition des moyens humains et en matériel de nos deux collectivités et sur les incidences financières générées.

Autant qu'il est possible, nous souhaiterions conserver le bénéfice de la proximité et de la réactivité du service.

Point positif : les tarifs du SIAEP sont assez proches des nôtres et nous avons la volonté commune de les maîtriser.

Cela ne dispense pas des nécessités de disposer de réseaux de distribution moins fuyants et de pourvoir à la modernisation des installations.



PROJET D'UN PARC ÉOLIEN : UN VENT DE COLÈRE !

En dépit de l'avis défavorable du conseil municipal, la société d'investissements **Neoen** projette d'installer des éoliennes sur notre commune, mais également à Villecelin, Saint-Baudel et La Celle-Condé.

Une réunion publique s'est tenue le 26 juin à la salle des fêtes de Chezal-Benoît. Deux représentants de Neoen y ont présenté un projet qui a pour but d'implanter une dizaine d'éoliennes sur les quatre communes.

Il a été précisé que nous sommes au début de l'étude. À la fin de l'été, la pose d'un mât (de plus de 100 mètres de haut), censé mesurer les vents est prévue dans la zone identifiée comme " non contraignante " (éloignement minimal de 500 mètres des habitations, de 180 mètres des routes, de 40 mètres des réseaux hertziens...

Neoen a insisté sur l'intérêt " écologique " de son projet et sur les retombées économiques pour les propriétaires des terrains concernés et pour les collectivités. Mais, visiblement, les arguments n'ont pas réussi à convaincre les participants.

Des élus et habitants des villages voisins, où des éoliennes ont été implantées, sont venus témoigner. Les premiers nous ont fait part de leur expérience sur leur commune et des procédures qu'ils avaient dû engager pour contrarier la construction d'un parc éolien. Les seconds ont raconté les nuisances qu'ils subissent au quotidien.

Il faut dire que les préjudices sont nombreux : paysages saccagés, nuisances sonores, pollution lumineuse qui met en danger certaines espèces d'oiseaux, sans parler des chauves-souris fauchées par les pales des engins, urbanisation de sols agricoles, pourtant sanctuarisés, où

sont déversées des milliers de tonnes de béton (environ 1 500 tonnes par éolienne), dépréciation des biens immobiliers, etc.

Les critiques ont été vives... Et l'argument " écologique " - un mot miracle que l'on trouve sur tous les dépliant publicitaires - n'a pas apaisé la colère des participants. D'ailleurs, cet " avantage écologique " des éoliennes en France a été largement remis en cause par une démonstration de Roger Lebrero qui s'appuyait sur le bilan électrique 2023 du très officiel R.T.E. (Réseau de Transport de l'Électricité) et de la Commission d'Enquête Parlementaire " visant à établir les raisons de la perte de souveraineté et d'indépendance énergétique de la France ".

Depuis 2022, les Maires n'ont plus le droit de veto sur l'installation d'éoliennes. Ce droit a été remplacé par une " planification de zones prioritaires d'implantation d'énergies renouvelables ".

À Chezal, aucune zone d'implantation pour les éoliennes n'a été désignée car, à deux reprises, le conseil municipal a fait connaître sa position : il est contre l'implantation d'un parc éolien sur la commune.

Cependant, si l'avis du Conseil n'est pas pris en compte, le Maire utilisera tous les recours possibles à sa disposition, jusqu'à ce que ce projet soit abandonné.



NOS COMMERCES

Une personne qualifiée dans ce domaine s'est manifestée pour reprendre l'épicerie du village auprès du liquidateur judiciaire qui privilégie ce scénario. Ainsi, serait générée une résolution plus rapide pour ce commerce.

Comme bon nombre d'administrés qui ont pu nous en faire part et dans l'intérêt de tous, nous souhaitons vivement que l'issue soit favorable !

ARTISANS, SERVICES ET MARCHÉS

Nos COMMERCES

Boulangerie - Pâtisserie Joseph	10, Grande Rue	02 48 61 12 96
Pharmacie Vandervliet	11, Grande Rue	02 48 61 13 19
Effet Miroir (salon de coiffure)	16, Grande Rue	02 48 61 12 93
Le Mirabelle (bar - restaurant)	1, place du 8 Mai 1945	09 72 93 23 97
Laure, Mélanie et Benjamin Pommier (volailles / agneaux)	Le Plaix	06 67 43 02 18

Nos ARTISANS

Guy Surel	Travaux publics	Domaine des Grandes Cosses	02 54 30 67 47
Fabrice Briquet	Peinture en bâtiment	3, rue de la Fosse à Caillon	02 48 61 13 88
Vincent Mitriot	Garage automobile Renault	Le Moulinet	02 48 61 13 27
Michaël Picot	Carrosserie	6, rue de Vireloge	06 81 83 15 16
Benoît Garot	Travaux de la vigne	36, rue de l'Érable	06 89 08 76 58
Arnaud Bidet	Débarras maison	4, rue de la Fosse à Caillon	06 05 34 76 36
DS Trans-Deborah Surel	Transports	Domaine des Grandes Cosses	06 30 36 63 83
Rafaël Clasquin	Ferraille et métaux	4, rue des Écoles	06 86 35 38 69
Florence Boyaval	Atelier des Artistes	10, chemin du National	06 49 48 61 18

SERVICES

Borne de télémedecine	Medadom	Mairie - Grande Rue	
Caroline Couraudon	Infirmière		06 88 26 91 50
La Poste	Banque, courrier	2, rue des Chêntres	3631 / 3639
Charlotte Pain	Assistante maternelle	5, rue Fleurie	06 50 52 15 68
Sébastien Soulat	LES Formation	2, rue de Vireloge	06 77 91 45 85

LOISIRS

Écuries Cordalia	Centre équestre	Chemin des Reliques	06 34 32 40 26
Bibliothèque : Cécile Machado (de Bourges)		mercredi matin	

MARCHÉ SUR LA PLACE DU 8 MAI 1945

Boucherie Fabrice Carrouée (de Lignières)	jeudi matin	06 69 91 89 63
Fromagerie Angélique Wozniak (de Montlouis)	jeudi matin	02 48 60 11 61
Miel Isabelle Pequiot (1 fois tous les 15 jours)	jeudi matin	06 63 91 00 88
Fruits et légumes - Panier berrichon - Christelle Cateloin	jeudi matin	
Pizza : Jean-Lou Ronk (de Châteauneuf)	mardi soir	06 24 39 15 13
Tacot Bistrot - Camion à crêpes	jeudi soir	06 12 58 30 85
Épicerie du village	lundi matin	07 83 66 13 00 - 02 54 04 08 34

ASSOCIATIONS

Comité des Fêtes : Vincent Nicolazo	06 32 41 24 17
OCCE : Sabrina Poubeau	02 48 61 12 57
Amicale des Sapeurs Pompiers : Teddy Josserand - Centre de Secours	07 50 15 10 58
Association des Agriculteurs et des Vignerons : Dominique Chasseigne	06 68 56 59 16
CATM - Section Chezal : René Chagnon	06 83 43 43 60
Cercle de Gym Volontaire : Laurence Moreau	02 48 61 11 02 - 06 99 58 01 88
Chorale : Laurette Roux	02 48 69 90 45
Moulin de Nouan - Environnement : Jacques Guyard	02 54 03 18 72
Team Cordailla : Cynthia Carcy	06 72 98 10 63
Association du Patrimoine Casalais : M. M ^{me} Djan	06 08 03 15 67 ou Sylvain Bourdreux
Les P'tites Mains Casalaises : Natacha Moreau	06 48 66 95 95
La Canne Casalaise - Stéphanie Desfosses	06 47 16 45 20

ACTION SOCIALE



Kangouroule

Après concertation, lors du Conseil Municipal du 10 avril 2024, il a été décidé de ne pas reconduire la convention de partenariat avec la halte-garderie Kangouroule.

Il apparaît que, depuis le début de l'année 2024, si la fréquentation se maintient avec un effectif maximum de sept enfants inscrits pour douze places prévisionnelles, seuls quatre enfants fréquentent régulièrement et deux enfants sont originaires de Chezal-Benoît.

Dans un contexte budgétaire toujours contraint, alors même que ce service ne couvre pas toutes les attentes de mode de garde pour la petite enfance, cette très faible fréquentation de nos petits administrés ne nous a pas encouragés à poursuivre, même si notre intention initiale était de maintenir ce service jusqu'à l'ouverture effective de la micro-crèche.

Selon la convention en cours, Kangouroule maintiendra donc sa présence à raison d'un mercredi sur deux à la salle polyvalente et ce, jusqu'au 24 juillet prochain.

Micro-crèche

Dans les deux précédents bulletins municipaux, nous vous avons informé du projet en cours concernant la **création d'une micro-crèche privée** à Chezal-Benoît.

Compte-tenu des échéances de calendrier liées aux attentes des différents partenaires, ainsi qu'au financement et aux subventions, l'attention de l'équipe municipale est souvent portée sur cet important sujet.

Depuis le début de cette année, il n'est pas un Conseil Municipal où le sujet n'est pas à l'ordre du jour.



Marion Souvielle a dû modifier les premiers plans d'aménagement envisagés pour le projet de micro-crèche lors du dernier trimestre 2023, en particulier pour respecter la "marche en avant" du circuit des denrées alimentaires et se conformer aux recommandations de la Protection Maternelle Infantile.

Le 17 janvier 2024, le Conseil Municipal a procédé au choix d'un architecte afin d'encadrer tous les travaux à réaliser pour l'aménagement de cette micro-crèche. Nous nous étions préalablement entretenus avec **Ludovic Biaunier** le 14 décembre 2023. C'est lui qui a été retenu compte-tenu du fait qu'il a une parfaite connaissance des locaux. Son entreprise avait été mandatée lors des précédents travaux.

Lors de ce même Conseil Municipal, il a été décidé de solliciter une **subvention** DETR (État), après celle de la CAF déjà obtenue, pour être en mesure de pouvoir financer ce projet dont l'enveloppe prévisionnelle globale ne cesse d'augmenter.

Toujours concernant les locaux, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun a consenti, le 18 janvier 2024, au transfert à notre commune du bâtiment actuellement utilisé pour la garderie scolaire et la chorale Coup de Chœur Casalais. Lorsque les travaux de la micro-crèche commenceront, la garderie scolaire et la chorale s'installeront, après travaux, dans la salle informatique du groupe scolaire, très peu utilisée.

Lors du Conseil Municipal du 6 mars, il a été procédé au choix d'un bureau d'études afin d'assurer les missions de coordination sécurité - protection de la santé et de contrôle technique de construction. C'est l'Apave qui a été retenue (3 200 € H.T.)

À son initiative, Marion Souvielle a sollicité **les conseils d'une architecte d'intérieur (La Huppe)** pour optimiser la fonctionnalité, l'adaptation et la convivialité des futurs locaux.

Une présentation de son travail est programmée pour le 12 juillet, destinée aux futures professionnelles, aux représentants de la Mairie, aux architectes, et, éventuellement, aux entreprises qui réaliseront les travaux.



En concertation avec le cabinet d'architecture de Ludovic Biaunier, avec Marion Souvielle et la Municipalité, une première proposition d'estimation financière des travaux à réaliser par lots a dû être modifiée, compte-tenu d'un montant global trop élevé pour notre collectivité. Il avait doublé, passant de 166 000 € lors des premières projections à presque 300 000 € H.T.

Au final, pour parvenir à un projet possible, quelques modifications d'aménagement sont intervenues. Certains travaux seront différés, d'autres réalisés par nos employés communaux, certains étant pris en charge par Marion Souvielle.

L'appel d'offres aux entreprises a été mis en ligne par notre secrétaire le 28 mai. La date limite de remise des offres a été fixée au 22 juin. À la suite, le Conseil Municipal déterminera les entreprises retenues pour réaliser les travaux de la micro-crèche qui, après signature avec les entrepreneurs, pourront débuter.

La direction de George-Sand et sa nouvelle directrice, **Marie Roulx-Laty**, ont d'ores et déjà communiqué et informé Marion Souvielle de la réservation de deux berceaux sur les douze qui seront mis à disposition du public. Il s'agit d'une collaboration constructive pour le maintien du site du C. H. George-Sand.

Pour rappel, le site de Marion Souvielle est consultable sur internet : <http://microcrecheoustalet.fr/>



Une nouvelle assistante sociale de secteur : Laurine Martin

Laurine est venue se présenter à la Mairie courant février. Elle est rattachée à l'antenne sociale du Châtelet.

Possibilité de prise de rendez-vous à domicile ou dans les locaux de France Service à Lignières.

Contact : 02 18 87 27 51.

DES NOUVELLES DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE

Vendredi 24 mai

Les élèves de la classe de CM 1 - CM 2 ont visité le collège **Philibert Lautissier de Lignières**.

" Nous avons fait du sport avec les 6^{èmes} B. Monsieur Capel, professeur d'EPS, avait organisé un jeu : nous devons faire plusieurs tours de terrain pour gagner des pièces et, ainsi, aller de ville en ville, en France. Le grand tour rapportait deux pièces et le petit tour, une pièce. Ce jeu est inspiré d'un jeu de société : " Les Aventuriers du Rail ". Madame Le Vilain, professeur de technologie, Madame Sternaski, professeur de SVT, les parents accompagnateurs et les enseignantes de la classe de CM ont aidé pour organiser cette activité.



Ensuite, nous sommes partis visiter le collège. Nous avons rencontré Madame Mauguin, principale du collège, qui nous a d'abord expliqué le fonctionnement de la vie scolaire et du CDI. Ensuite, nous avons aperçu le cours de physique/chimie des 5^{èmes}. Puis, Madame Mauguin nous a présenté les AED (Assistantes d'Éducation).

En visitant la cour de récréation, nous sommes passés devant les bâtiments qui étaient, autrefois, une école primaire. Aujourd'hui, il y a notamment les classes d'anglais, arts plastiques, SVT ainsi que l'infirmerie.

Nous sommes ensuite allés dans la salle informatique. Madame Mauguin nous a expliqué qu'au collège, il ne faut surtout pas oublier d'emmener chaque jour : le cahier de correspondance, la carte de bus et la carte de cantine. Les téléphones portables doivent, par contre, être invisibles. S'ils sont vus ou entendus, ils sont confisqués.

Nous avons mangé un quatre-quarts et bu un sirop de menthe. Puis, nous avons quitté la salle informatique pour visiter le self. En chemin, nous avons rencontré Monsieur Ageorges, agent d'entretien des espaces verts et de maintenance.

Nous avons hâte d'aller au collège pour apprendre de nouvelles choses, retrouver des copains ou en rencontrer de nouveaux et jouer dans la salle du foyer. "

LE PÔLE cheval ET DE L'ÂNE



Mardi 4 juin

" Nous sommes allés au **Pôle du Cheval et de l'Âne à Lignières**.

Les deux classes ont été séparées pour faire les activités. Le matin, les CE 1 - CE 2 ont reçu un livret avec des énigmes à résoudre (La disparition de Gaston). Il fallait se déplacer sur tout le site. Les CM 1 - CM 2, eux, ont fait une balade en calèche. Ils ont ensuite brossé leur âne et ont réalisé un parcours de maniabilité avec lui. Certains groupes sont allés voir les concours de chevaux.

Vers 12 heures 15, les deux classes se sont réunies pour le pique-nique.

L'après-midi, on a inversé les ateliers. De plus, certains groupes d'élèves ont traversé le labyrinthe... "

Quelques réactions d'élèves...

- " J'ai tout aimé, c'était bien. On devrait faire des sorties comme ça plus souvent ! "
- " J'ai tout aimé, surtout la balade avec les ânes ! "
- " J'ai adoré la balade avec les ânes parce que je me sens bien avec les animaux ! "
- " Un âne a été un peu coquin avec l'herbe, mais il était gentil ! "
- " On a vu le petit farfadet malicieux dans le labyrinthe ! "
- " La balade en calèche, c'était apaisant ! "
- " J'ai bien aimé le labyrinthe et les énigmes ! "

Jeudi 6 juin

La classe des CE s'est rendue à la Mairie pour l'exposition
" **Pages d'histoire de l'abbaye Saint-Pierre de Chezal-Benoît** ".

" Nous avons été accueillis par Monsieur Bourdreux qui nous a donné des explications sur la vie des moines quand l'abbaye existait à Chezal. Par exemple, nous avons appris ce que faisaient les moines : ils priaient sept fois par jour, élevaient des poissons, chantaient des chants grégoriens, écrivaient sur des parchemins et lisaient.

Avant de s'appeler " Chezal-Benoît ", le village s'appelait " Chezal-Le-Malin ". Savez-vous pourquoi ? Pour le savoir, rendez-vous à l'exposition ! "

Quelques réactions d'élèves...

- " C'était instructif ! " - " Monsieur Bourdreux a utilisé beaucoup de vocabulaire que nous ne connaissions pas ! "
- " J'ai beaucoup aimé le moment où on a parlé des livres en latin et des livres de musique ! "
- " J'ai aimé quand nous avons écouté le chant grégorien ! " - " J'ai beaucoup aimé le thème de la vie des moines ! "
- " J'ai bien aimé parce que je ne connaissais pas l'histoire de Chezal-Benoît ! "
- " J'ai particulièrement aimé quand on a parlé des pierres ! "



Lundi 10 juin

" Nous avons fait une sortie au **Cinémobile de Lignières**. Il y avait aussi des classes de Lignières. Nous avons regardé le film " **Ponyo sur la falaise** " de Hayao Miyazaki.

C'est l'histoire d'une enfant qui trouve, au bord de la mer, un poisson mi-humain. Elle s'appelle Ponyo. Un jour, une grosse vague, lancée par le père de Ponyo qui veut récupérer sa fille, inonde tout. Mais Ponyo a goûté du sang humain en soignant Sosuke, le petit garçon. De ce fait, Ponyo est en train de se métamorphoser complètement en humaine. Son père ne veut cependant pas que sa fille soit en contact avec les humains, car il dit que les humains polluent la mer. Ponyo voudrait devenir humaine et retrouver Sosuke...

Nous avons bien aimé ce film parce que c'était un film d'animation. Les images étaient très jolies. Le film était rigolo mais il était aussi un peu tragique parce qu'en devenant humaine, Ponyo inonde la Terre. Le monde est bouleversé. Il y a des poissons géants.

Mardi 11 juin

La classe des CM a visité l'exposition de Monsieur Bourdreux sur l'abbaye de Chezal-Benoît à la Mairie.

" En chemin, nous avons vu le tombeau d'un moine, à côté de la croix. Nous sommes passés devant le porche. Monsieur Bourdreux nous a expliqué qu'autrefois, il y en avait quatre. Avant, les attelages passaient par le porche tandis que les piétons passaient par une petite porte.

Ensuite, nous sommes allés à la Mairie. Monsieur Bourdreux nous a expliqué que les moines qui se sont installés à Chezal-Benoît ont tout d'abord trouvé une source pour avoir de l'eau, puis ils ont transformé des bois et marécages en jardins et étangs.

Nous avons vu des mannequins portant des tenues de moines, dont un avait un chapelet. Chaque perle correspond à une prière. Les moines priaient toutes les trois heures, sept fois par jour et ils se réveillaient même la nuit pour prier. L'un des mannequins écrit sur un pupitre : c'est pour montrer que les moines étaient presque les seuls à savoir lire et écrire. Ils avaient une très belle écriture. Nous avons aperçu plusieurs livres. Certains étaient en latin, d'autres en vieux français. L'un d'eux a plus de 300 ans. Ils expliquent l'histoire du Berry et de l'abbaye de Chezal-Benoît. L'exposition présente aussi des partitions car les moines priaient en chantant. L'abbaye a compté jusqu'à 120 moines bénédictins, aussi appelés " les frères noirs ".

Nous avons vu les pierres d'une partie de l'église qui a été détruite. Monsieur Bourdreux nous a raconté qu'un jour, le mur d'une maison située à la sortie de Chezal s'est effondré et des pierres de l'église ont été retrouvées : ces pierres sont sculptées.

Nous avons bien aimé cette exposition que nous avons trouvée intéressante et qui nous a appris des choses sur notre village.



NOS ENTREPRENEURS

Élevage Pommier Benjamin

Vente à la ferme : Le Plaix - 18160 Chezal-Benoît

La Ferme du Plaix est dans la famille des sœurs Chasseigne, Mélanie et Laure, côté maternel, depuis 1609.

C'est dire à quel point l'engagement est fort de leur part et leur savoir-faire encre depuis belle lurette !

Laure est en reconversion pour s'occuper de la partie commerciale. Contactez-la pour des renseignements ou passer commande.



Mélanie et son compagnon, Benjamin Pommier, exploitent 300 hectares pour nourrir leurs animaux et vendre le surplus en coopérative.

Ils ne sont pas complètement autonomes, surtout pour le démarrage de leur lot de volailles.

Leur troupeau d'ovins est composé de deux races distinctes : la Berrichonne du Cher et l'Île de France.

La vente de reproducteurs est possible sur les deux races.

Un grand merci à ces jeunes entrepreneurs pour nous faire manger local !



Laure, Mélanie et Benjamin associent leurs compétences pour nous proposer à la vente,
une fois par mois et sur commande :

Volailles : Poulets et pintades à l'année - Chapons et canards pour les fêtes de Noël

Demi-agneau en caissette sous vide **ou entier** pour les méchouis

Saucissons et chorizos de brebis

Merguez pur brebis pour les beaux jours

☎ **06 67 43 02 18**

Facebook : élevage pommier benjamin

L.E.S. Formation

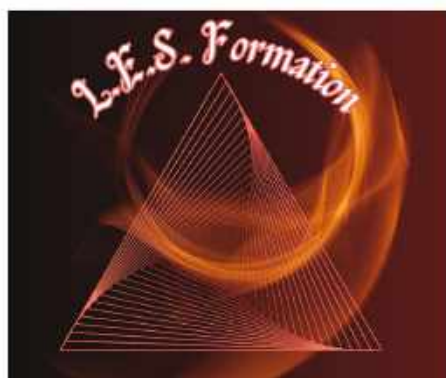
" Je m'appelle **Sébastien Soulat**. J'ai 34 ans et ai grandi à Chezal-Benoît.

En octobre 2023, j'ai lancé ma propre entreprise **L.E.S. Formation**, sous le statut d'auto-entrepreneur.

Ma passion pour la sécurité et le secours depuis toujours m'a conduit à devenir sapeur pompier volontaire en 2006. Aujourd'hui, je suis adjudant-chef.

Fort de cette expérience, j'ai suivi des formations dans la pédagogie, et de formateur en SST. J'ai obtenu mon diplôme de SSIAP 1.

Ces qualifications me permettent de transmettre efficacement les compétences essentielles pour assurer la sécurité et la protection des individus.



L.E.S. Formation est dédiée à la formation en secourisme et en sécurité incendie.

Elle offre des formations spécialement conçues pour les agents de sécurité incendie, mais aussi pour les travailleurs de différents secteurs : industrie, domaine public, EHPAD, hôpitaux, centres commerciaux et bien plus encore.

Contact : pour plus d'information sur les programmes de formation ou pour s'inscrire à une session :

06 77 91 45 85

Les formations proposées

Sauveteur Secourisme du Travail (SST) : préparation aux personnels à intervenir en cas d'accident du travail et à fournir les premiers secours nécessaires - Également enseignement de la réanimation cardio-pulmonaire (RCP) et gestion des situations d'urgence.

Incendie et Équipier de Première Intervention (EPI) : utilisation, manipulation des extincteurs et quelles actions entreprendre en cas d'incendie - Exercices pratiques pour une réponse rapide et adéquate aux urgences incendie.

SSIAP 1 (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes) : ce programme forme les agents de sécurité incendie pour prévenir et gérer les risques d'incendie dans divers environnements. La formation est validée par l'obtention du diplôme de SSIAP 1.

Évacuation : formation des participants aux procédures d'évacuation en cas d'incendie ou d'autres situations d'urgence. Nous enseignons comment organiser une évacuation efficace, reconnaître les issues de secours et maintenir le calme parmi les évacués.

Pédagogie ludique et participative : chez L.E.S. Formation, on croit fermement à une pédagogie ludique et participative. Pourquoi ? Parce que c'est plus efficace et beaucoup plus sympa d'apprendre en s'amusant et en étant actif. Nos formations sont dynamiques : on utilise des jeux de rôle, des mises en situation réelles et plein de pratiques. Les participants ne sont pas juste là pour écouter. Ils sont constamment impliqués, ce qui les aide à mieux retenir les infos et se sentir plus confiants dans l'application de ce qu'ils ont appris.

Objectifs de L.E.S. Formation

- ✓ Former des agents de sécurité incendie compétents : préparer les pros à gérer efficacement les urgences incendie et à protéger les personnes et les biens.
- ✓ Sensibiliser et préparer les travailleurs lambda : assurer que tous les employés, quel que soit leur secteur, sachent réagir en cas d'accident ou incendie en utilisant les techniques de premier secours et les équipements de sécurité appropriés.

Développement futur

Pour l'instant, L.E.S. Formation travaille principalement en sous-traitance pour d'autres organismes de formation. Mais bientôt, l'entreprise aimerait créer son propre organisme de formation pour élargir son offre et toucher un public encore plus large.

LOCATIONS TEMPORAIRES



Le Gîte de l'Érable

M. M^{me} Aurouet

2 chambres pour 4 personnes

À partir de 36,09 € la nuit

Gîtes de France

Service de réservation

02 48 48 00 18



La Chambre du Peuplier

Madame Josée Labecki

1 chambre pour 2 personnes

À partir de 56,10 € la nuit

La Ferme Florale Ponoie

Les Chagnats - 18160 Chezal-Benoît

06 34 29 41 24 - gite-ferme-florale@ponoie.com

2 gîtes pouvant accueillir

l'un : 6 personnes / l'autre : 8 personnes

À partir de 159 €

3 chambres indépendantes avec kitchenette
pouvant accueillir 3, 4 et 6 personnes

À partir de 109 €



Sophie

Maison avec grand jardin - 3 chambres
pour 6 personnes

Chemin du Vignot

Tarifs flexibles suivant la saison



Réservation sur le site

Marine et Rudy

Charmant T2 pour 2 personnes ou
appartement entier pour 5 personnes

situés en face de la boulangerie

Tarifs flexibles suivant la saison



La Bergerie

130, rue Michel-Guyard - 18290 Mareuil-sur-Arnon

06 61 74 94 55

bonnet-jeanfrancois@bbox.fr

Gîte tout confort pour 7 personnes

2 lits 160 - 3 lits 100 - 1 lit bébé

À partir de 119 € la nuit (minimum 2 nuits)

PAGES OUVERTES AUX ASSOCIATIONS

Don associatif

Lors de son Assemblée Générale du 22 janvier 2024, le bureau de l'association **" Les P'tites Mains Casalaises "** a décidé d'accorder, sur ses bénéfices, la somme de trois cents euros à l'Association du Patrimoine Casalais pour souscrire aux actions entreprises.

Cette somme généreusement donnée a contribué au montage de l'exposition **" Pages d'histoire de l'abbaye Saint-Pierre de Chezal-Benoit "**. Notons que, l'an passé, " Les P'tites Mains Casalaises " avait également effectué un don pour la réalisation du repas des Aînés.



Jeunesse Sportive de Pruniers (par Philippe Bouchetal)

" La saison 2023 - 2024 vient de se terminer.

Du point de vue sportif, les résultats n'ont pas été au rendez-vous, les blessures et arrêts ne nous ayant pas épargnés.

En contrepartie, les installations nous ont permis de créer une équipe Foot-Loisirs (ex vétérans) grâce aux buts de foot à 7 existants, donnant un effectif (joueurs et dirigeants) de 50 personnes...

Une première depuis dix ans !

Merci à l'Amicale Bouliste pour le partage de son local et pour le coin buvette lors de nos matches.

Merci à l'équipe technique pour l'entretien du terrain et des abords.

Merci à Monsieur le Maire, au Conseil Municipal et à la CCPI pour leur accueil et la mise à disposition des installations ".



Le Book Émissaire pour vous servir...

Tous les mercredis matins, entre 10 heures 30 et 12 heures, **Quentin Skowronski et Cécile Machado** stationnent leur fourgon sur la place du 8 Mai pour proposer livres, CD et DVD d'occasion, à petits prix, à ceux qui le désirent : habitants, patients et personnes de passage.



En 2023, ces deux ambassadeurs bénévoles de la culture ont décidé de créer une association, baptisée **" Le Book Émissaire "** pour succéder à leur activité amorcée en 2020 sous l'égide d'une couveuse d'entreprises. Ils n'ont pas renoncé à poursuivre, malgré les difficultés rencontrées au moment du Covid. Ainsi, ils se déplacent dans différents endroits du département, essentiellement en milieu rural.

Les produits culturels vendus sont tous issus de dons. Cécile et Quentin ne font pas d'achats. Le produit de leurs ventes permet ensuite de mettre du carburant dans leur véhicule. Quelques subventions complètent leur budget pour poursuivre leurs activités.

À moyen terme, ils souhaiteraient proposer des animations : lecture, présentation d'ouvrages, etc.

Tous les deux sont diplômés d'une licence de lettres et ont poursuivi des études dans l'enseignement. En dehors de l'action bénévole, ils ont une activité salariée. Ils participent à différentes missions d'accompagnement à la scolarité dans les quartiers nord de Bourges, de soutien scolaire et d'alphabétisation pour des publics en situation de précarité, d'auto-école associative, d'activités de découverte et de promotion de la culture.

Étape d'un raid sportif à Chezal-Benoît



Le 5 mai dernier, sous un déluge de pluie, le dernier sportif engagé dans une course de relais pédestre et cycliste entre les communes de **Salles d'Angles (Charente)** et **Willerwald (Moselle)** achevait l'étape du jour en parvenant à notre salle des fêtes.

À l'issue de cette arrivée, un apéritif partagé a permis de faire connaissance entre participants, organisateurs et élus casalais afin d'échanger nos spécialités locales respectives.

Ce raid sportif de 810 kilomètres est organisé tous les ans entre les deux villes, dans un sens ou dans l'autre, en commémoration de relations nées de l'exode des Mosellans accueillis en Charente pendant la Seconde Guerre mondiale.

Parlons tradition !

Connaissez-vous Saint-Vincent et Saint-Blaise ?

Ce sont, dans l'ordre, **les Saints Patrons des Vignerons et des Agriculteurs.**

Cortège d'enfants en costumes traditionnels prêts et réalisés par Jeanine Mauguin (1999)



Vers 1902, Chezal-Benoît comptait une vingtaine de fermes sur son territoire. Les plus importantes pouvaient faire cent hectares. Mais la plupart se situait entre quarante et soixante-dix hectares.

Toutes les fermes pratiquaient la polyculture et l'élevage. Leur vie était riche de savoirs et savoir-faire. Notre campagne avait d'autres visages que ceux que nous connaissons aujourd'hui. Il y avait beaucoup plus de bouchures, des vignes en grandes quantités, etc. Avant de laisser place aux maisons d'habitation, Le Vignot était alors un coteau bien exposé où avaient été plantés différents cépages.

En ce temps-là, le travail était vital et l'entraide ordinaire. Les familles collaboraient facilement pour les travaux pénibles qui demandaient de la main d'œuvre : les foins, la moisson, les vendanges...

Le travail achevé, tout se terminait souvent par de bons repas festifs en guise de remerciements.

À cette époque, deux paysans, René Deloup et Clément Forbeau, ainsi que le maréchal-ferrant, Jean Bardelot dit " Emile ", créèrent **l'Association des Agriculteurs et des Vignerons de Chezal-Benoît**, honorant Saint-Vincent et Saint-Blaise.

Alors, pour soutenir la tradition, nous allons vous raconter ce que font les organisateurs actuels et ce qu'ils attendent de nous pour les aider...

Début janvier, les membres de l'association, leurs familles et les intéressés - vous pouvez y participer ! - commencent la fabrication de fleurs en papier pour la décoration des sapins de Noël récupérés pour l'évènement.

Traditionnellement, **c'était le genévrier**, que l'on trouvait en grandes quantités, qui servait à la décoration. Mais, étant devenu rare, il a fallu s'adapter. Les arbres décorés seront installés la veille du samedi festif pour égayer les entrées du village, le bourg et le cortège de l'église à la salle des fêtes.

Le vendredi sera aussi le moment, pour les membres, de préparer la salle des fêtes, mais surtout de se retrouver chez **le bâtonnier de l'année afin de sortir la bannière**. Ce symbole de **protection** est transmis, d'année en année, à une personnalité qui représente ainsi la confrérie et se porte garante de perpétuer la tradition.

Le samedi matin, en tenue traditionnelle du Berry, tous les hommes qui le désirent sont habillés en biau et sabots, les femmes en jupons colorés et coiffe blanche, un châle sur les épaules. Les enfants peuvent aussi être costumés. Les petites peuvent être filles d'honneur pour accompagner le bâtonnier. Tout le monde repart en musique, le bâtonnier en tête du cortège avec les filles d'honneur.



Saint-Vincent - Saint-Blaise 2023

À 11 heures 30, **vin d'honneur et galettes** sont servis à la salle des fêtes.

À partir de 19 heures 30, tous ceux qui ont réservé " se mettent sur leur trente-et-un " pour participer au **dîner dansant**. C'est un moment opportun pour rencontrer les figures de notre petit village et passer un moment riche de joie et de partages.

Pour l'année 2025... Un petit quelque chose en plus ? Cela se passe tous les sept ans : **l'élection de la reine de Chezal-Benoît** qui remettra son titre en jeu pour l'élection de la reine du Comice Agricole.

Aujourd'hui encore, l'Association Saint-Vincent - Saint-Blaise maintient la tradition

Depuis vingt ans, les traditions se perdent et encore davantage après le Covid. C'est le constat de nos tout nouveaux retraités de l'agriculture, nés dans les années 60. Nos agriculteurs en activité se compteront bientôt sur les doigts de la main. À dater du confinement, la tournée des cartes pour participer aux festivités ne se fait plus.

C'est à nous, maintenant, chers habitants, de nous tourner vers nos agriculteurs. Dès le mois de décembre, les affiches seront apposées chez chaque commerçant, avec les numéros de téléphone des personnes à contacter afin de pouvoir réserver galette et / ou participation au dîner dansant.

La fête se déroule à date fixe : **le premier samedi du mois de février**.

Le bureau se compose de :

- ✓ Président : Dominique Chasseigne - 06 58 56 59 16
- ✓ Trésorier : Jean-Marie Gaignier - 06 59 53 78 96
- ✓ Secrétaire : Jean-Paul Gaignier



STAVISKY, LE LOURD HÉRITAGE D'UN NOM

par Sylvain Bourdreux



Claude Stavisky est né le 28 juillet 1926. Son père, Alexandre, était alors emprisonné, attendant d'être jugé pour escroquerie. Funeste augure d'une vie qui fut toute entière profondément marquée par le destin de ce père d'origine russe et juive, mort dans des conditions tout aussi retentissantes que mystérieuses alors que Claude avait huit ans...

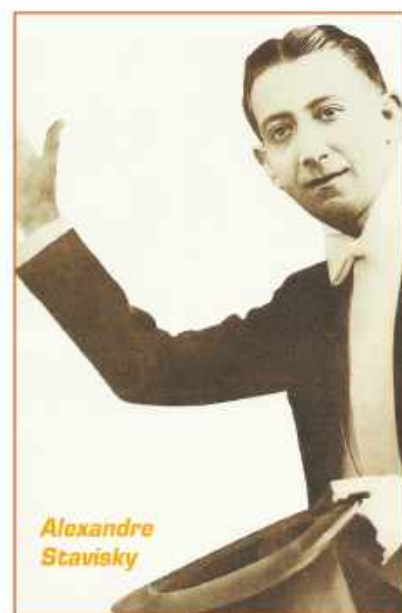
Sa mère, Arlette Simon mariée Stavisky, précédemment mannequin chez Chanel et qui voulait refaire sa vie, le délaissa progressivement.

Les pérégrinations des années qui suivirent conduisirent Claude Stavisky à être hospitalisé à Chezal-Benoît pendant onze ans, sous la fausse identité de Claude Lion - " Lion " étant le nom patronymique d'une aïeule de sa mère, emprunté pour le protéger.

Mais qui était Alexandre Stavisky ? Surnommé " le beau Sacha " du fait de sa prestance, il fut à l'origine d'une escroquerie de grande ampleur dans l'Entre-Deux-Guerres. Il a été impliqué dans une multitude de fraudes, faux et malversations. Sa méthode consistait à solliciter des prêts de plus en plus importants avec lesquels il remboursait ses précédents créanciers. Il impliqua, " dans ses affaires ", l'influence de nombre de personnalités, y compris politiques plus ou moins informées de ses magouilles. Le Crédit Municipal de Bayonne fut l'affaire de trop révélée par le Trésor Public et impliquant le Député-Maire radical socialiste de l'époque.

Du fait de son origine, Alexandre Stavisky provoqua un climat de révolte à l'égard du pouvoir instable de la Troisième République, dans le contexte perturbé par la montée en puissance des nationalismes avec les arrivées au pouvoir d'Hitler et Mussolini. Le 8 janvier 1934, après avoir tenté de fuir, il fut retrouvé " suicidé " à Chamonix, alors que la police encerclait le chalet où il se cachait.

Son escroquerie, révélée et relayée par une presse partisane, conduisit à des tentatives de destabilisation du pouvoir de la Troisième République et à une manifestation de grande ampleur le 6 février 1934 à Paris, place de la Concorde et près du Palais Bourbon. Elle s'acheva par l'intervention de la Garde Républicaine appelée en renfort et au lourd bilan de quinze morts et des centaines de blessés.



Alexandre
Stavisky



Arlette,
Michèle et Claude

Jusqu'à l'âge de huit ans, Claude Stavisky - alias Claude Lion - eut une enfance dorée.

Après avoir habité une villa, la famille Stavisky s'installa à demeure dans une suite à l'hôtel Claridge, un célèbre palace de l'avenue des Champs-Élysées. Toute la domesticité de l'hôtel était à son service, généreusement gratifiée par les nombreux pourboires qu'Alexandre dispensait sans compter.

Dans ce contexte d'enfant " trop gâté ", Claude fut bientôt nommé " Le petit prince ". À cinq ans, il dut partager l'amour maternel avec une sœur nommée Michèle (photo ci-contre). Se succéda un grand nombre de nurses, lassées par les caprices du jeune Claude qui ne fit jamais des apprentissages scolaires sa priorité.

Dans son livre autobiographique " Stavisky était mon père ", il insiste sur l'amour immodéré et l'admiration qu'il avait pour son père. C'est pourquoi, à la disparition de celui-ci, au moment de Noël, sans qu'on lui révèle la vérité, il entretint longtemps l'espoir qu'il n'était pas mort.

Cependant, très brutalement, la vie de Claude bascula dans un quotidien bien plus modeste, privé de la présence de ses deux parents car sa mère fut, pendant plus d'un an, incarcérée avant d'être acquittée.

Par la suite, jusqu'à 1939, Arlette Stavisky fit une tentative de carrière échouée dans le music-hall, aux États-Unis. Pendant tout ce temps, Claude avait été confié avec sa sœur à Camille, une ancienne employée. Lorsque Madame Lion - alias Stavisky - revint s'installer en France comme modiste et reprit ses enfants, le jeune Claude, perturbé par son vécu abandonnique, manifesta de nombreuses crises d'agressivité à l'égard de sa mère qui allaient en s'amplifiant.

Pendant quatre ans, sa mère le confia à Monsieur et Madame Chassagne, une famille d'instituteurs à la campagne où il retrouva un certain équilibre. Cependant, pendant l'hiver 1943, il dut être admis à la clinique Sainte-Geneviève-des-Bois car, son identité reconnue, l'antisémitisme ambiant du village le menaçait. De plus, il restait " le fils de l'escroc ".

En septembre 1944, il fugua de cet asile pour rejoindre sa mère avant que celle-ci ne le fasse accompagner par son parrain à l'hôpital psychiatrique de Chezal-Benoît, présenté à Claude comme une école spécialisée.

Pendant les onze ans où il fut hospitalisé, il développa sa prime passion pour la magie. S'il n'était pas doué pour l'école, il s'était, très jeune, intéressé à cette discipline. Lors de son admission à Chezal-Benoît, son parrain qui l'avait accompagné (Pierre Darius, ancien ami journaliste de son père), lui avait offert un livre contenant tout le nécessaire pour progresser. Les patients, les personnels et leurs enfants furent les premiers spectateurs de ses progrès pour réaliser ses tours, souvent sur la scène de l'ancien pavillon 2, dans le bâtiment historique de l'hôpital.

Claude devint bientôt une célébrité locale. Pour une fête de Saint-Éloi, tout le village fut convié à une de ses prestations. Dans son livre autobiographique, il écrit que le médecin directeur de l'époque, André Donadieu, surnommé " patte de bronze " du fait de sa prothèse de jambe, lui laissait tout organiser à sa convenance du moment que ses filles puissent assister à ses spectacles. Claude Lion pouvait sortir librement dans le village.

Le successeur du Docteur Donadieu, le Docteur Cenac-Thaly qu'il qualifie d'un ardent défenseur de la psychiatrie ouverte, le prit en affection et organisa sa sortie malgré l'absence de la famille pour l'accueillir.

Au café de la coopérative, il en convint avec Monsieur Lardeau, exploitant de cinéma ambulante qui cherchait un assistant. Ce dernier l'accueillit même chez lui, malgré les primes réprobations des Ligniérois d'accepter un aliéné au sein de leur famille.

Les choses évoluèrent...

Claude Lion, redevenu Claude Stavisky, put retrouver sa liberté par un tour de passe-passe administratif réalisé par le Docteur Cenac-Thaly.

Alors, il s'engagea dans une carrière de prestidigitateur reconnu et confirmé, d'abord avec le cirque Triomphe, puis le cirque Medrano (photo ci-contre).

Cette époque fut entrecoupée d'une période de vagabondage qui lui valut une brève incarcération.



En 1974, il contesta fermement le film de Jean Resnais retraçant les dernières années de la vie d'Alexandre Stavisky, dont le rôle principal était interprété par Jean-Paul Belmondo. Claude ne reconnaissait pas son père car, selon lui, dans ce film, il apparaissait comme un gigolo sans scrupules. Par loyauté envers sa mémoire, il entreprit même une grève de la faim pour se faire entendre.

Dans les dernières années de sa vie, après avoir pris sa retraite, plus apaisé, il put à nouveau entretenir des relations avec sa mère revenue vivre à Paris.

Quel destin incroyable pour ces deux Stavisky, père et fils ! On pourrait hasarder que " la prestidigitation " en commun fut employée de façons bien différentes...



ZONE DE DISTRIBUTION : CHEZAL-BENOIT

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : HOPITAL N°2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (CHEZAL-BENOIT), soit 457 personnes. Le responsable des installations est : « MAIRIE DE CHEZAL BENOIT ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE CHEZAL BENOIT » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 18
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml
Années prises en compte : 2022, 2023

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 5
Valeur moyenne : 19,2 mg/L
Valeur maxi : 20 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 2
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 175
Valeur maxi : 0 microgramme/L

FLUOR

A Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 0,0696 mg/L
Valeur maxi : 0,11 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 5
Valeur moyenne : 21,2 °f
Valeur maxi : 21,7 °f

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

FLUOR



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

L'ARS Centre - Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution.
Le service d'eau reste responsable de la qualité de l'eau distribuée et de sa surveillance.
L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.

L'ARS Centre - Val de Loire - Délégation départementale du Cher
6, place de la Pyrotechnie - Caserne Lariboisière - Bâtiment D - 2^{ème} étage - CS 80 003 - 18023 Bourges Cedex
☎ 02 38 77 33 00
ARS-CVL-DD18-UNITE-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr